



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-752

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2025-12-15-00002 - Arrêté préfectoral donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative **??** pour rappeler la présence, à cet emplacement de l'hôtel particulier de Edmond ROSTAND et de sa femme Rosemonde GÉRARD, sur la façade du bâtiment situé 5 rue Alfred Roll à Paris 17ème **??** (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-12-15-00004 - Arrêté n° 2025-01676 du 15 décembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (1 page)

Page 6

75-2025-12-15-00005 - Arrêté n°2025-01675 du 15 décembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (1 page)

Page 8

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-12-15-00003 - Arrêté n° 2025-01677 du 15 décembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-01632 du 02 décembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (2 pages)

Page 10

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2025-12-15-00002

Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative
pour rappeler la présence, à cet emplacement
de l'hôtel particulier de Edmond ROSTAND et de
sa femme Rosemonde GÉRARD, sur la façade du
bâtiment situé 5 rue Alfred Roll à Paris 17ème

Paris, le 15 décembre 2025

Arrêté préfectoral n°
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative
pour rappeler la présence, à cet emplacement de l'hôtel particulier
de Edmond ROSTAND et de sa femme Rosemonde GÉRARD,
sur la façade du bâtiment situé 5 rue Alfred Roll à Paris 17^{ème}

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2025-07-17-00002 du 17 juillet 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le procès-verbal du 25 juin 2024 de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble situé 5 rue Alfred Roll à Paris 17^{ème}, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade de ce bâtiment ;

VU le courrier du 10 janvier 2025 du conseil syndical du 5 rue Alfred Roll à Paris 17^{ème}, par lequel il sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative pour rappeler la présence, à cet emplacement, dans les années 1900, de l'hôtel particulier de Edmond ROSTAND et de sa femme Rosemonde GÉRARD, sur la façade du bâtiment situé 5 rue Alfred Roll à Paris 17^{ème} ;

VU l'avis du 20 novembre 2025 de Madame la Maire de Paris, direction des affaires culturelles ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Autorisation est donnée au conseil syndical du 5 rue Alfred Roll à Paris 17^{ème}, de faire apposer une plaque commémorative pour rappeler la présence, à cet emplacement, dans les années 1900, de l'hôtel particulier de Edmond ROSTAND et de sa femme Rosemonde GÉRARD, sur la façade du bâtiment situé 5 rue Alfred Roll à Paris 17^{ème}, dont le libellé est :

A cet emplacement se trouvait
l'hôtel particulier
d'Edmond Rostand et de son épouse Rosemonde Gérard.
Ils y habitèrent de 1897 à 1904.
Ici fut écrit l'Aiglon.

ARTICLE 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

P/Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
La préfète, Secrétaire générale,
aux politiques publiques,
assurant la suppléance du préfet
de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé Marie-GAUTIER-MELLERAY

Copie à :

- Conseil syndical du 5 rue Alfred Roll à Paris 17^{ème}
- Mairie du 17^{ème}
- Mairie de Paris-DAC

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Préfecture de Police

75-2025-12-15-00004

Arrêté n° 2025-01676 du 15 décembre 2025
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2025-01676

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250051 du 20 novembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 08 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques des Hauts-de-Seine, à Paris (75), est délivrée à la personne dont le nom suit :

M. OURIACHI Mohamed (Hauts-de-Seine)	-
--------------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 15 décembre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-12-15-00005

Arrêté n°2025-01675 du 15 décembre 2025
portant délivrance du certificat de compétences
de formateur aux premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2025-01675

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250050 du 20 novembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 08 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AUGER Florent (Essonne)	Mme LEVAZEUX Chloé (Gironde)
M. BERTIN Morgan (Loire-Atlantique)	M. LINGET Teddy (Paris)
M. BIBY Yassir (Paris)	M. MICHOT Jeanlemy (Seine-Saint-Denis)
Mme COLTEL Laëtitia (Hauts-de-Seine)	M. PERRIN Mathieu (Val-de-Marne)
M. DAUPHIN Xavier (Marne)	M. REY Antonin (Yvelines)
M. FELIX Francis (Hauts-de-Seine)	M. ROGER Rémi (Paris)
M. GLAPIAK Valentin (Paris)	M. SAPIN Guillaume (Rhône)
M. LANFUMEY Donovan (Pyrénées-Orientales)	M. SÉNÉCAILLE Thomas (Seine-Saint-Denis)
M. LELARGE Paul (Paris)	M. VERCROYSSSE Yannick (Nord)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 15 décembre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-12-15-00003

Arrêté n° 2025-01677 du 15 décembre 2025
modifiant l'arrêté n° 2025-01632 du 02
décembre 2025 portant délivrance du certificat
de compétences de formateur aux premiers
secours en équipe.

Arrêté N° 2025-01677

Modifiant l'arrêté n° 2025-01632 du 02 décembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250047 du 23 octobre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal modifié en date du 17 novembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2025-01632 du 02 décembre 2025 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe est abrogé.

Article 2

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BOUEMBASSA Yannis (Seine-Saint-Denis) M. BOURGEOIS Valentin (Paris) M. CALÉDEC Lionel (Finistère) M. DESSOLIERS Maxime (Deux-Sèvres) M. FORMEY DE SAINT LOUVENT Gaspard (Charente-Maritime)	Mme HÉRAN Louise (Val-de-Marne) M. LALOUX Pierre (Paris) M. LULEY-GODARD Frantz (Savoie) M. TRIPOT Stanislas (Yvelines) -
--	---

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 15 décembre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ